

Avis relatif à l'inscription à la nomenclature de neuf nouveaux actes d'urologie

Délibération n° CONS. – 03 – 02 Février 2011 – Inscription à la nomenclature de neuf nouveaux actes d'urologie

Par lettre en date du 7 janvier 2011, notifiée le 10 janvier 2011, la direction générale de l'UNOCAM a saisi l'UNOCAM, en application de l'article L. 162-1-7 du Code de la Sécurité sociale, d'une demande d'avis portant sur l'inscription à la nomenclature de neuf nouveaux actes d'urologie (regroupés en cinq groupes de mesures nouvelles), listés ci-dessous :

1. pose de prothèse sphinctérienne ajustable périurétrale chez l'homme par voie cutanée avec guidage radiologique (JELB003), ce qui entraîne la cotation de son éventuelle ablation (JEGB005) ou changement (JEKB006) ;
2. destruction de tumeur calicelle et / ou pyélique avec laser par urétéonéphroscopie (JBNE004) ;
3. fragmentation intrarénale de calcul (JANE005) ou calcul calicel (JANE002) avec onde de choc ou laser ;
4. néphrectomie totale élargie à la loge rénale par coelioscopie ou rétropérinéoscopie (JAFC019), le cas échéant élargie à la loge rénale avec surrénalectomie (JAFC010) ;
5. soutènement vésical par bandelette synthétique infra-urétrale par voie transobturatrice (JDDB005).

Le Conseil donne un avis favorable à l'inscription de ces nouvelles mesures.

Délibération adoptée à l'unanimité